



MAIRIE DE LA TESSOUALLE
Maine-et-Loire
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 22 en exercice
22 votants

L'An deux mille vingt-deux le douze du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANDREAU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 juillet 2022.

PRÉSENTS : Mmes FERCHAUD Ingrid, JEAN-VICTOR Anne, Adjointes, Mr TOUZET Alain, Adjoint, Mme DUPONT Véronique, Adjointe et Mr Alban BAUDIN, Adjoint.
Mmes BROSSET-PEYRAU Chantal et MARECHAL Farida, Mrs COUSIN Gilles et RICHOU Christian, Mme PENNES Véronique, Mrs LOISEAU Laurent et ROTUREAU Christophe, Mmes BONDU Corinne (1), GUIET Véronique et CHEMINEAU Nelly (2), Mr POIRON Ghislain, Mme LECLERC Delphine, Mrs MAILLOCHON Tony, MICHEL Arnaud, et EPRON Jimmy et Mme ROCHAIS Marine.

(1) Présente par pouvoir donné à Mr Christian RICHOU.

(2) Présente par pouvoir donné à Mme Chantal BROSSET-PEYRAU.

Secrétaire de séance : Madame Ingrid FERCHAUD.

2022 – 07 – 03 OBJET : TARIFS 2022/2023 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Après la signature de l'avenant adopté par délibération 2022-07-02, et avec la prise en compte de l'augmentation annuelle, le bureau de commune propose de fixer les tarifs pour la restauration scolaire 2022/2023 comme suit :

- 4,40 euros pour le repas enfant ;
- 5,40 euros pour le repas enfant en cas d'inscription tardive (-48h) ;
- 6,22 euros pour le repas enfant au CISPA ;
- 6,40 euros pour les adultes.

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la proposition du bureau de commune pour les nouveaux tarifs de la restauration scolaire.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour copie conforme, en Mairie.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Dominique LANDREAU

